

N° Délibération :
2026/035

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
Commune de BELLEGARDE-POUSSIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six,
le 03 juin, à 20 Heures 00,
le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni Salle du conseil municipal en mairie,
en session ordinaire, sous la Présidence de
Madame GRANGEOT Christelle, Maire.

Date de la convocation : 27 mai 2026

Membres Présents : Mesdames Messieurs GRANGEOT Christelle – CHEVRIER Joëlle – ROULET Michel – ROULET Patrick – MOUCHEROUD Françoise – VELLA Bastien – MOUCHIROUD Alexandra – RENARD Benjamin – LEONARD VERMOREL Adeline – MABILON Mickaël – DECLIPPELEIR CHAVRIER Pauline – LABAT Thierry – FREDOUT Chantal - MOUCHIROUD Béatrice

Absents excusés : Monsieur MOUCHEROUD Fabrice

Madame DECLIPPELEIR CHAVRIER Pauline est nommée secrétaire

Objet : ENS LOCAL COMMUNAL LA SALETTE : VALIDATION DES ACTIONS POUR L'ANNEE 2026

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2022/08 du 31 Mars 2022 par laquelle la Commune avait validé le plan de de gestion 2022/2031 concernant l'Espace Naturel Sensible de la Salette.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de valider les actions suivantes pour l'année 2026 :

OP1	Pâturage des prairies et pelouses	Coût total des opérations 10 839 €
OP2	Fauche prairies et pelouses	
OP6	Entretien des clôtures	
OP12	Entretien des arbres isolés, du verger et des haies	
OP16	Inventaire des chauves-souris	
OP18	Entretien des mares	
OP24	Animation nature	
OP25	Sensibilisation des habitants, propriétaires et usagers	
OP27	Réalisation de visites régulières sur le site	
OP29	Entretien des chemins de découverte et du parking	
OP32	Création de sentiers de découvertes temporaires	

Aide Département (%) : 89,40 %
Reste à la Commune (%) : 10,60 %

Madame Le Maire précise au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services du Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** les actions nommées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des Services du Conseil Départemental,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Au Registre sont les signatures



Le Maire,
Christelle GRANGEOT.